

MÉNI'Bulletin



Installation du conseil municipal 2020/2026

ÉDITO DU MAIRE

Le 25 mai 2020 le 44e conseil municipal de La Ménitré a été installé dans ses fonctions suite aux élections municipales du 15 mars dernier, après une situation inédite avec une installation du conseil reportée en raison de la grave crise sanitaire liée au covid-19. Tout s'est arrêté, et même si la commune a été relativement épargnée, nous savons aujourd'hui que les conséquences de cette crise seront multiples, d'abord sanitaires et sociales, ensuite économiques, ce qui nous amène tous à la prudence dans la gestion de la commune ou dans la vie quotidienne.

Je veux tout d'abord adresser mes pensées aux habitants touchés par cette pandémie et par ailleurs remercier les professionnels et établissements de santé, les commerçants, les bénévoles, les élus, anciens et nouveaux, qui se sont mobilisés pour assurer la solidarité sur la commune pendant les 55 jours de confinement et ensuite poursuivre les actions auprès des plus fragiles. Je veux ensuite remercier l'ensemble du personnel communal qui a dû s'adapter et assurer la continuité des services pour faire face aux urgences et maintenant assurer la reprise des activités. Enfin, je souhaite souligner l'engagement des enseignants de nos trois écoles qui, en concertation avec la commune, se sont adaptés pour assurer la continuité pédagogique et ensuite accueillir nos enfants dans des locaux réaménagés, tout comme le restaurant scolaire, dans le respect des exigences du protocole sanitaire.



Maintenant, dans cette phase de déconfinement, le centre de loisirs ouvre ses portes et les efforts se sont concentrés pour répondre aux besoins des familles mais aussi des enfants, dont certains seront éloignés des vacances habituelles. Le centre, réorganisé exceptionnellement avec des activités uniquement sur la commune, s'est enrichi d'un programme autour d'activités culturelles, sportives et artistiques. Notre médiathèque, avec l'appui des bénévoles, poursuit la réouverture progressive et les manifestations culturelles vont petit à petit reprendre un rythme mais avec des dispositifs adaptés. Il nous a aussi semblé important de tout mettre en œuvre pour ouvrir notre camping municipal cet été, à la fois pour répondre à l'attractivité touristique de notre territoire, mais également faire vivre la commune et le Port Saint-Maur. Dans cette dynamique, un effort est appuyé pour renforcer le marché du samedi matin, avec l'accueil de nouveaux exposants et producteurs locaux. Gageons que cela puisse pérenniser le commerce de proximité et la consommation locale.

Aujourd'hui, le conseil municipal débute son action avec la volonté d'œuvrer au service de la commune ainsi que de tous les habitants. Dans cet esprit, l'équipe municipale va profiter des permanences du samedi matin en mairie pour mettre en place les « rendez-vous du Maire et des élus » afin d'assurer une proximité avec les habitants. Aussi, c'est dans cet engagement d'écoute que les comités poursuivent l'ouverture à des extra municipaux et ainsi permettre aux habitants qui le souhaitent de participer aux réflexions sur les projets et sur la vie de la commune. Un nouveau comité voit le jour sur le commerce et l'artisanat et d'autres évoluent. Au cours du mandat, des comités spécifiques seront créés pour engager une concertation sur des aménagements structurants pour la commune (restructuration de l'école Maurice Genevoix ou la réflexion autour de notre camping par exemple).

En ce début de mandat, par résonance à la situation actuelle que traverse le pays, mais aussi parce que l'engagement a été pris auprès des électeurs, un conseil d'éco-citoyens sera installé à la rentrée. Composé symboliquement de 19 membres, élus et citoyens, en qualité d'instance consultative et représentative, ce conseil aura pour vocation de réfléchir de manière transversale sur les problématiques sociales, économiques et environnementales. C'est une innovation qui est proposé pour La Ménitré, avec je l'espère une richesse dans les échanges, les idées, les propositions qui seront faites.

Enfin, ce premier bulletin municipal du mandat vous apportera toutes les précisions et informations sur l'organisation du conseil municipal pour les 6 années à venir, un fil des conseils détaillé et la communication associative dont le soutien sera appuyé pour la richesse de notre commune.

Agréable lecture et malgré tout bonne période estivale à toutes et à tous.

Le Maire
Tony Guéry

Sommaire Méni'Bulletin N° 161

3 - 11 : vie municipale 12 - 13 : conseil municipal
14 - 16 : enfance jeunesse 17, 22 - 23 : brèves
18 - 21 : vie associative

Actualités et infos sur le site
et le facebook communal (commune.lamenitre)
www.lamenitre.fr



Mairie de la Ménitré 02 41 45 63 63 BP20 49250 La Ménitré - accueil@lamenitre.fr

Journal municipal de La Ménitré Directeur de la publication : Tony Guéry

Rédaction : comité communication Crédits photos : mairie, associations, Jean-Marie Radotin

Mise en page : Peggy Cadeau, service communication Imprimerie : Setig Abelia Beaucouzé Tirage : 1 100 exemplaires Dépôt légal à parution

Conseil municipal du lundi 25 mai

ÉTAIENT PRÉSENTS : 19

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle PLANTÉ



1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Jackie PASSET, Maire : ouvre la séance, cite les membres du conseil municipal présents et absents et il les déclare installés dans leurs fonctions.

2) ÉLECTION DU MAIRE

M. Jackie PASSET, conseiller municipal doyen d'âge présent, prend la présidence de séance et suite à l'appel du président de séance, Mme Pascale YVIN et MM. Guillaume BROSSARD et Roger DELSOL sont nommés assesseurs. Suite à l'appel de candidature, M. Tony GUÉRY fait savoir qu'il est candidat à la fonction de maire de La Ménitric.

Résultats 1^{er} tour de scrutin :

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) nombre de votants (enveloppes) : 19
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3 (deux bulletins blancs et une enveloppe vide)
- d) nombre de suffrages exprimés (b-c) : 16
- e) majorité absolue : 9

Le président de séance proclame M. Tony GUÉRY, Maire de La Ménitric. Le Maire nouvellement élu prend ensuite la présidence de la séance. Le nouveau maire prononce son discours d'installation : remerciements et présentation des grandes orientations et engagements politiques.

3) DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite l'assemblée à déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

Il précise qu'en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de cinq adjoints, ce qui correspond à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité absolue (18 voix pour et 1 abstention) : décide de créer cinq postes d'adjoint au maire.

4) ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle à l'assemblée les modalités d'élection des adjoints : il appelle au dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Suite à l'appel de candidature, M. Yves JEULAND présente la liste des cinq candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Résultats 1^{er} tour de scrutin :

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) nombre de votants (enveloppes) : 19
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3 bulletins dont certains noms sont rayés
- d) nombre de suffrages exprimés (b-c) : 16
- e) majorité absolue : 9

La liste Yves JEULAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour, le Maire proclame élus en qualité d'adjoints au Maire de La Ménitric, dans l'ordre du tableau :

1 ^{er} adjoint	M. Yves JEULAND	- 2 ^{ème} adjointe	Mme Isabelle PLANTÉ
3 ^{ème} adjoint	M. Michel LEBRETON	- 4 ^{ème} adjointe	Mme Pascale YVIN
5 ^{ème} adjoint	M. Benjamin LABA		

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

5) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire rappelle les dispositions de la LOI du 31 mars 2015 :

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

6) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la délégation de compétences au Maire a pour effet de saisir le Conseil de ses attributions, sauf à mettre fin à la délégation ;

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion communale quotidienne ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité absolue (18 voix pour et 1 abstention) :

Article 2 : Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, tout ou partie des décisions, pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

7) LOYERS PROFESSIONNELS PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Vu la crise sanitaire liée au covid-19 ;

Vu la période de confinement imposée du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 ;

Considérant que les professionnels de santé ont fait face à des difficultés financières du fait soit d'une baisse de fréquentation importante de la patientèle du cabinet de médecine généraliste, soit d'une absence totale de revenus du fait de la fermeture du cabinet d'orthophonie ;

Considérant que la commune a décidé d'apporter son soutien aux professionnels de santé louant des biens immobiliers communaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

décide de valider pour les locaux professionnels communaux loués au Dr STOPIN pour le cabinet de médecine générale, et au Dr WOLF pour le cabinet d'orthophonie :

- l'exonération totale de loyer au mois d'avril,
- l'exonération partielle de 50% du loyer au mois de mai.

autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Conseil municipal du mercredi 17 juin

Conseillers municipaux présents : 19

Secrétaire de séance : Yves Jeuland

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA (DES) SÉANCE(S) PRÉCÉDENTE(S)**

a) Les 7 membres du Conseil Municipal, élus au cours du précédent mandat, adopte le procès-verbal de la séance du 26 février 2020 (Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Michel LEBRETON, Pascale YVIN, Jackie PASSET, Roger DELSOL).

b) Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.

2) FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau du Conseil Municipal et le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 25/05/2020 fixant à 5 le nombre d'adjoints ;

Considérant que la population totale de la commune de La Ménitrie s'élève à 2106 habitants ;

Considérant que le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour fixer son indemnité à un taux inférieur au barème applicable aux communes de 1000 à 3499 habitants ;

Considérant la volonté de respecter l'enveloppe budgétaire affectée aux indemnités des élus, inscrite au budget 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Accepte la demande de M. le Maire de baisser le taux de son indemnité fixé par le barème en vigueur ;

- Fixe les indemnités des élus ainsi qu'il suit, étant précisé que le taux voté s'applique à la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant ;

Maire : 1482,64€ brut, adjoint : 539,07€ brut et conseiller municipal : 60,29€ brut.

3) COMMISSIONS COMMUNALES, COMITES CONSULTATIFS ET CONSEIL ECO-CITOYEN : INSTALLATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire informe que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal. Les commissions municipales sont composées de conseillers municipaux. Les comités consultatifs comprennent des membres extérieurs au Conseil Municipal.

Il propose également de créer un conseil éco-citoyen, instance composée d'élus municipaux et de membres non élus (extra-municipaux). Ce conseil consultatif aura la vocation d'être force de proposition pour le conseil municipal et d'être au cœur des problématiques sociales, économiques, environnementales.

Il invite, par conséquent, le Conseil municipal à déterminer les structures des commissions communales, comités consultatifs et conseil éco-citoyen, et à élire les membres conseillers municipaux qui siégeront en leur sein.

Après débat, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité (19 voix pour) de créer 6 commissions communales, ainsi composées :

- **CADRE DE VIE ET PROXIMITE** – 8 membres + Maire président de droit
LEBRETON Michel, adjoint, RENAUDIER Yohann, MERAUT Laurent, LAMBERT Ludovic, JEULAND Yves, BROSSARD Guillaume, NICOLAS Isabelle, PLANTÉ Isabelle
- **ENFANCE – JEUNESSE** – 6 membres + Maire président de droit
YVIN Pascale, adjointe, LESELLE Christine, GRIMAUULT Anne, LAMÉ Isabelle, PEDRERO-MILLOT Cristina, PLANTÉ Isabelle
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENTS** – 8 membres + Maire président de droit
JEULAND Yves, adjoint, BROSSARD Guillaume, PEDRERO-MILLOT Cristina, PASSET Jackie, LEBRETON Michel , MERAUT Laurent, DELSOL Roger, GRIMAUULT Anne
- **CULTURE – COMMUNICATION – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE** – 8 membres + Maire président de droit
LABA Benjamin, adjoint, LAMÉ Isabelle, NICOLAS Isabelle, BROSSARD Guillaume, DELSOL Roger, PEDRERO-MILLOT Cristina, LESELLE Christine, MERAUT Laurent
- **FINANCES** – 5 membres + Maire président de droit
JEULAND Yves, adjoint, PLANTÉ Isabelle , LEBRETON Michel, YVIN Pascale, LABA Benjamin, BROSSARD Guillaume, DAZZI-RIVIERE Catherine
- **LOGEMENTS LOCATIFS** – 4 membres + Maire président de droit
PLANTÉ Isabelle, adjointe, NOURRY Clarisse, DELSOL Roger, LEBRETON Michel

Décide à la majorité absolue (18 voix pour et une abstention pour tous les comités consultatifs sauf pour le comité consultatif urbanisme : 17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre) de créer les comités consultatifs.

4) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de déterminer le nombre d'administrateurs et de constituer le conseil d'administration du CCAS, et ce pour la durée restante du mandat ;

Considérant que le conseil d'administration est composé :

Du maire, président de droit

Et paritairement :

De 4 à 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;

De 4 à 8 membres nommés par arrêté du Maire, parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune .

Le Conseil Municipal nomme après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Isabelle PLANTÉ, Clarisse NOURRY, Isabelle NICOLAS, Roger DELSOL et Catherine DAZZI-RIVIERE

5) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant que, suite à l'installation du Conseil Municipal, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat ;

Considérant que le Maire ou son représentant est président de cette commission ;

Considérant que cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein

Le Conseil Municipal nomme après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Membres titulaires : Yves JEULAND, Michel LEBRETON et Jackie PASSSET
- Membres suppléants : Yohann RENAUDIER, Laurent MERAUT et Roger DELSOL

Décide à l'unanimité qu'en dehors de la consultation obligatoire dans le cadre des marchés supérieurs ou égaux aux seuils européens, la commission d'appel d'offres pourra également être consultée dans le cadre des marchés passés selon une procédure formalisée, dont les montants estimés seront inférieurs aux seuils européens, et rendra à ce titre un avis consultatif.

6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES**7-1 SIEML**

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Désigne comme représentants au SIEML :

Délégué titulaire : Yves JEULAND - Délégué suppléant : Michel LEBRETON

7-2 PNR Loire-Anjou-Touraine

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune de La Ménitrie adhère au Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine au sein duquel elle se fait représenter par un ou plusieurs délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Désigne comme représentants au PNR Loire Anjou Touraine :

Délégué titulaire : Jackie PASSET - Délégué suppléant : Laurent MERAUT

7-3 Autres instances

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués et représentants communaux au sein des différentes instances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Instances	Représentation	Délégués
Comité des Fêtes LA MENITRIE	Le Maire 1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Tony GUÉRY • Cristina PEDRERO-MILLOT
Folklore d'Anjou et du Monde – Festival international	Le Maire 1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Tony GUÉRY • Anne GRIMAULT
LIRENLOIRE La Ménitrie	Le Maire ou son représentant 1 membre	<ul style="list-style-type: none"> • Benjamin LABA • Catherine DAZZI RIVIERE
Les amis des Orgues	1 membre	<ul style="list-style-type: none"> • Clarisse NOURRY
OGEC Ecole Ste Anne	1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle NICOLAS
Histoire (en lien avec association HPVA)	Le Maire 1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Tony GUÉRY • Christine LESELLE
AACL	1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle LAME
Concours de cartes et boules	1 délégué + 1 extra-municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle PLANTE
Référent départemental Sécurité	1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Clarisse NOURRY
Référent départemental Défense	1 délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Roger DELSOL

7) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la volonté d'adopter un règlement intérieur du Conseil Municipal alors même que la commune de La Ménittré n'est pas concernée par cette obligation ;

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, transmis avec la note de synthèse annexée à la convocation pour la présente séance du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le règlement intérieur pour le mandat 2020/2026

8) TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2020

Vu le Budget primitif 2020 voté sans variation des taux ;

Soucieux d'une maîtrise de la fiscalité des ménages,

Considérant que la réforme de la fiscalité directe locale entraîne la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le gel du taux communal de la taxe d'habitation à hauteur du taux voté en 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de maintenir pour 2020 les taux en vigueur soit :

o Taxe Foncier Bâti : 16,76 %

o Taxe Foncier Non Bâti : 39,23 %

9) SIEML – EFFACEMENT DE RESEAUX

Vu la délibération du Comité syndical du SIEML du 04/02/2020 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

La commune de La Ménittré par délibération du Conseil Municipal en date du 17/06/2020, accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités décrites ci-dessous :

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux FDC	Montant du fonds de concours à verser
201.19.05.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	Effacement réseaux Rue de la Vallée	29 574,43 €	20,00 %	5 914,89 €
201.19.05.02	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Effacement Eclairage public	8 672,61 €	20,00 %	1 734,52 €
201.19.05.04	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Contrôle de l'éclairage	98,35 €	20,00 %	19,67 €
Totaux				38 345,39 €		7 669,08 €

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
201.19.05.03	Génie civil Télécom	61 Effacement de réseau Télécom	Effacement Génie Civil Télécom	12 470,98 €	100,00 %	12 470,98 €
Total HT des participations						12 470,98 €
TVA 20%						2 494,20 €
Total TTC des participations						14 965,18 €

Le SIEML est bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergies éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public.

10) MISSION LOCALE ANGEVINE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu la demande de subvention exceptionnelle de la Mission Locale Angevine ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 196 € à la MLA.

11) MARCHE DE VOIRIE 2020 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Michel LEBRETON informe l'Assemblée que les travaux de réfection et d'entretien des voiries communales ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'un accord-cadre pour une durée valable jusqu'au 31/12/2021, avec un renouvellement possible en 2022 et 2023, pour un montant compris sans minimum de commande et jusqu'à 300 000 € HT sur la durée.

Il indique que trois offres (COLAS, EIFAGE, DURAND) ont été déposées à la date limite du 5 juin 2020.

Après examen de ces offres et du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise mieux-disante EIFAGE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Attribue cet accord-cadre à l'entreprise EIFAGE selon les caractéristiques définies au règlement de la consultation

12) CAMPING : TARIFS 2020

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 22/05/2019 approuvant les tarifs et le règlement du camping du port St Maur ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve les nouveaux tarifs du camping applicables à partir de l'été 2020, en précisant que la nuitée correspond à une amplitude allant de 16 Heures à 11 heures le lendemain :

Tarifs camping	Avril, Mai, Juin, Sept.	Juillet, Août
Forfait 1 emplacement, 2 personnes et 1 véhicule	13,60 €	14,50 €
Forfait 1 emplacement, 1 personne et 1 véhicule	8.90€	12.00€
Forfait camping car (sans électricité)	10,00 €	10,00 €
Dégressivité : Pour les 3 forfaits ci-dessus, application d'une réduction de 10% sur les tarifs de la 2ème semaine de présence et d'une réduction de 20% sur les tarifs de la 3ème semaine de présence		
Personne (supplémentaire) à partir de 14 ans	3.70€	4.50€
Enfant jusqu'à 14 ans	Gratuit	Gratuit
Accueil vélo adulte (à partir de 14 ans)	6.00€	6.50€
Accueil vélo enfant	2.00€	2.50€
Electricité 10A	3.50€	3.50€
Animal	Gratuit	Gratuit
Véhicule supplémentaire	2.00€	2.00€
Garage mort / jour (stationnement sans personne)	1,00 €	1,00 €
Garage mort + électricité / jour	1,00 €	2,00 €

13) CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT AIDE PEC

Considérant les nécessités de service et notamment sur le poste en service à l'école maternelle ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de créer un emploi en contrat aidé pour une durée d'un an à compter du 31/08/2020 jusqu'au 30/08/2021 dans les conditions suivantes ;

- Durée de travail : 20/35ème



Je découvre la pêche... au Port Saint Maur de La Ménitré

Une découverte de la pêche au coup à faire seul ou en famille.



Contacts et inscription : Mairie de la Ménitré : 02 41 45 63 63

Dates d'animations et horaires :
15 juillet de 14h30 – 17h
28 juillet de 14h30 – 17h



Nombre maximum de participants : 10

Activité GRATUITE

Enfants à partir de 7 ans. La carte de pêche est offerte aux enfants de moins de 12 ans.

Les jeunes de 13 à 18 ans et les adultes reçoivent un pass' pêche valable le temps de l'animation. Les poissons sont remis à l'eau au cours de la partie de pêche.

Fédération de pêche de Maine et Loire : 02 41 87 57 09 / 06 07 41 93 91

Vous pourrez retrouver le **programme d'animation pêche de la fédération pour l'été 2020** en vous rendant sur le site ci-dessous : <https://www.fedepeche49.fr/actualites/programme-danimations-peche-ete-2020/>

Renouvellement de la voie ferrée entre Angers et Saumur



Dans le cadre de la modernisation du réseau ferré national, SNCF Réseau renouvelle les constituants de la voie ferrée entre Angers et Saumur, de mai à septembre 2020.

Ce type de chantier engendre des nuisances sonores, dues au fonctionnement des trains de travaux et des engins de chantier, en particulier l'avertisseur sonore de sécurité qui assure la protection des agents. Celles-ci sont toutefois limitées dans le temps, du fait de l'avancement linéaire du chantier.

Des fermetures temporaires des passages à niveau (pour les véhicules routiers et les piétons) sont prévues, afin de permettre leur renouvellement complet et assurer la sécurité du chantier. Des déviations routières et une signalisation adaptée sont mises en place.



A La Ménitré, ces travaux nécessitent la fermeture des passages à niveau route de la Malterie et route des Petits Froux en continu pour tous les usagers : du 6 juillet soir au 14 août 2020.

Des itinéraires de déviation seront installés durant toute cette période.

Pour obtenir des informations sur un passage à niveau vous pouvez consulter le site

<https://www.sncf-reseau.com/fr/entreprise/newsroom/actualite/renouvellement-voie-ferree-entre-angers-et-saumur>



La Ménitré, faisons vivre notre marché !

Comme vous le savez, chaque samedi matin c'est jour de marché place du Colonel Léon Faye.

Retrouvez vos commerçants de 8h30 à 13h :

Maraîcher	BEAUJON Mickael	Tous les samedis
Saucissons	PASQUIER Guillaume	Tous les samedis
Caviste (vins et bières)	ROGIER Arnaud	Tous les samedis
Sirops, gelées et confitures	BOUTIN Clotilde	Tous les 15 jours
Miel (et autres produits de la ruche)	FOURNERET Corinne	Tous les 15 jours
Fromages	RFTAIL FAU Florian	Tous les 15 jours
Vêtements	BOITTEAU Myriam	Une fois par mois (4 ^{ème} samedi)
Vêtements	Cocours D.E Croas	Une fois par mois (4 ^{ème} samedi)
Vêtements	N'BEGLERF Amandine	Une fois par mois (1 ^{er} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} samedi)
Crêpes et galettes	RICOU Céline	Une fois par mois



Le marché est un temps important de la vie d'un village. C'est le temps de se retrouver sur la place centrale. Facile d'accès et entourée de parking, elle accueille des commerçants de la région avec des produits de qualité.

Nous, élus, aimerions faire du marché un temps dynamique de la vie de notre commune.

Un affichage spécifique a été créé aux entrées de bourg afin d'identifier sa présence le samedi matin.

Il s'est enrichi avec, en plus des stands de légumes, miels et saucissons, un stand de vins et bières, de confitures, de vêtements et aussi, depuis début juin d'un fromager.



Pendant le confinement, le marché a été maintenu, après autorisation du préfet, tout en respectant les gestes barrières. **Nous tenons à remercier tous ceux qui ont aidé à son organisation** : les agents municipaux, les commerçants, les bénévoles mais aussi, vous qui êtes venus faire vos courses et qui avez dû parfois patienter plus que d'habitude.

Le succès de notre marché dépend de nous, de notre soutien et nos visites hebdomadaires.

Vous êtes toutes et tous les bienvenues, sur ces lieux d'échanges et de partage.

Connectez-vous à nos réseaux sociaux ! Nous communiquerons régulièrement sur les produits proposés :

<https://www.facebook.com/commune.lamenitre>

Solidarités pendant le confinement, un grand merci à tous !

Dès le 16 mars 2020,

des initiatives bénévoles ont vu le jour afin de pallier, notamment, les difficultés liées aux besoins immédiats des personnes vulnérables, des enfants nécessitant un soutien scolaire ou des accompagnements plus spécifiques.. La première action fut de prendre le relais sur le portage du pain, en lien avec la boulangerie, auprès de plusieurs personnes âgées n'ayant pas la capacité de se déplacer.

Au fur et à mesure, d'autres besoins se sont créés tels que : les livraisons de médicaments, de courses (en commune et hors commune) et des accompagnements aux rendez-vous médicaux.

Une attention particulière a été portée auprès des personnes âgées.

En effet, la municipalité a mis en place des appels hebdomadaires réalisés auprès d'une quarantaine d'habitants, et ce, tout au long du confinement.

En parallèles, les bénévoles étaient associés aux surveillances des entrées/sorties auprès du centre Covid de Beaufort-en-Anjou.

Face au manque de production de masques, un collectif de couturières bénévoles a également vu le jour afin d'approvisionner la Laiterie de Cornillé les Caves.

Des masques 3D ont également été produits par un généreux habitant de la Ménitrie, permettant de fournir les personnels de santé, ainsi que tout personne nécessiteuse.

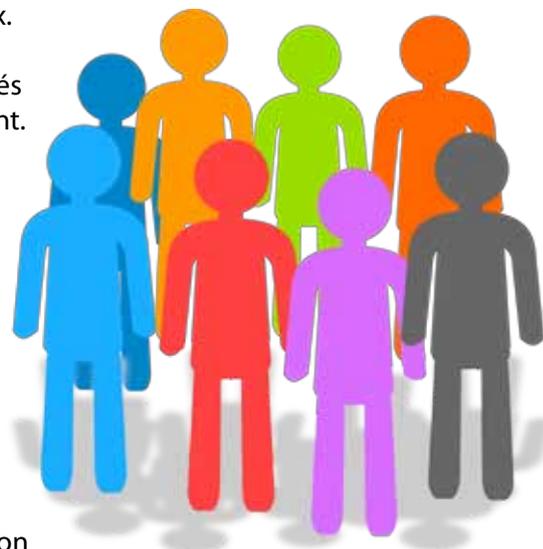
Soucieux de la santé de nos commerçants, nous nous assurons très régulièrement qu'ils faisaient face à leur situation aussi sereinement que possible. Le maintien de notre réseau de commerce de proximité était primordial.

Ces actions ont été enrichies par l'initiative de 3 jeunes de la Commune ayant créé un compte Facebook proposant des animations, des jeux concours. Le but étant de donner de la légèreté et de la bonne humeur pendant cette période si délicate. Nos commerçants de la commune ont généreusement contribué à la réussite de ces concours en octroyant des lots à nos gagnants.

Nous les remercions tous, pour leur présence, tout au long de cette période.

Nous remercions également Madame Aurélie Rabouin, notre lien en Mairie, qui, chaque semaine, a su répondre à nos nombreuses questions.

Et enfin, un grand merci à l'ensemble des bénévoles, qui ont permis de soulager les personnes en difficulté et qui ont contribué à la création de liens, qui nous l'espérons, vont perdurer dans les mois et années à venir.



Le collectif bénévole

De gauche à droite : Cristina Pedrero-Millot, Isabelle Nicolas, Isabelle Planté, Isabelle Lamé, Catherine Heurtebise et Jocelyne Viet (voir le médaillon ci-contre)



Conseil municipal 2020/2026



Tony Guéry
Maire



Yves Jeuland
1^{er} adjoint



Isabelle Planté
2^{ème} adjointe



Michel Lebreton
3^{ème} adjoint



Pascale Yvin
4^{ème} adjointe



Benjamin Laba
5^{ème} adjoint



Clarisse Nourry
Conseillère municipale



Isabelle Nicolas
Conseillère municipale



Christine Leselle
Conseillère municipale



Guillaume Brossard
Conseiller municipal



Cristina Pedrero-Millot
Conseillère municipale



Anne Grimault
Conseillère municipale



Yohann Renaudier
Conseiller municipal



Laurent Mèrault
Conseiller municipal



Ludovic Lambert
Conseiller municipal



Isabelle Lamé
Conseillère municipale



Jackie Passet
Conseiller municipal



Roger Delsol
Conseiller municipal



Catherine Dazzi-Rivière
Conseillère municipale

Les commissions municipales :

Elles ont un rôle de travail préparatoire et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Les élus y discutent des problèmes concrets des Ménétréens et proposent des solutions.

Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Commission appel d'offres

Président : Tony Guéry

Commissions développement économique/ aménagement et finances

Vice-président : Yves Jeuland - 1^{er} adjoint

Commission logement locatifs

Vice-présidente : Isabelle Planté - 2^{ème} adjointe

Commission cadre de vie et proximité

Vice-président : Michel Lebreton - 3^{ème} adjoint

Commission enfance et jeunesse

Vice-présidente : Pascale Yvin - 4^{ème} adjointe

Commission culture, communication, animation et vie associative

Vice-président : Benjamin Laba - 5^{ème} adjoint

Les délégations aux adjoints :

Yves Jeuland 1^{er} adjoint :

Développement
économique
Commerce et artisanat
Finances
Bâtiments et patrimoine
Urbanisme

Isabelle Planté 2^{ème} adjointe :

Solidarités
Proximité et action
sociale
CCAS
Logements
Centre d'animation
sociale avec l'Entente
Vallée.

Michel Lebreton 3^{ème} adjoint :

Cadre de vie
Voirie rurale et urbaine
Réseaux
Espaces verts
Agriculture

Pascale Yvin 4^{ème} adjointe :

Affaires scolaires,
périscolaires et extrascolaires
Restaurant scolaire
Jeunesse
Enfance jeunesse avec
l'Entente Vallée

Benjamin Laba 5^{ème} adjoint :

Affaires culturelles
Communication
Vie associative
et sportive
Action culturelle
avec l'Entente Vallée

Mercredi 17 juin dernier, le conseil municipal a voté l'installation de 13 comités consultatifs et d'un conseil éco-citoyen :

Ces comités et le conseil éco-citoyen nous permettent d'échanger sur les problèmes et les solutions à travailler ensemble pour la commune. Les comités consultatifs sont composés paritairment de membres issus du conseil municipal et de membres extérieurs (extra-municipaux) qualifiés ou concernés par la thématique d'un de ces comités consultatifs.

Apportez votre contribution au sein d'un comité consultatif

Merci de vous faire connaître en mairie avant le 1^{er} septembre : 02 41 45 63 63 ou accueil@lamenitre.fr

Samedi 18 juillet de 10h à 12h : nous serons sur le marché avec un stand dédié afin de vous rencontrer et vous présenter les comités consultatifs et le conseil éco-citoyen.

Composition des comités consultatifs et du conseil éco-citoyen :

Commission cadre de vie et proximité

Comité voirie

Responsable : Renaudier Yohann

Membres : Ludovic Lambert et Yves Jeuland

(+4 extra-municipaux)

Comité environnement/Espaces verts

Responsable : Laurent Mérault

Membres : Guillaume Brossard et Isabelle Nicolas

(+4 extra-municipaux)

Comité agriculture

Responsable : Ludovic Lambert

Membres : Yves Jeuland et Isabelle Planté

(+4 extra-municipaux)

Commission enfance et jeunesse

Comité affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Responsable : Christine Leselle

Membres : Cristina Pedrero-Millot et Anne Grimault

(+4 extra-municipaux)

Comité restauration scolaire

Responsable : Anne Grimault

Membre : Isabelle Planté

(+3 extra-municipaux)

Comité animation jeunesse

Responsable : Isabelle Lamé

Membre : Christine Leselle

(+3 extra-municipaux)

Commission développement économique et aménagements

Comité urbanisme

Responsable : Guillaume Brossard

Membre Jackie Passet et Michel Lebreton

(+4 extra-municipaux)

Comité commerce et Artisanat

Responsable : Cristina Pedrero-Millot

Membres :

Laurent Mérault, Roger Delsol et Anne Grimault

(+5 extra-municipaux)



Commission culture, communication, animation et vie associative

Comité culture

Responsable Isabelle Lamé

Membre : Guillaume Brossard et Roger Delsol

(+4 extra-municipaux)

Comité communication

Responsable : Benjamin Laba

Membres : Cristina Pedrero-Millot, Christine Leselle et

Laurent Mérault (+4 extra-municipaux)

Comité vie associative et sports

Responsable : Isabelle Nicolas

Membres : Isabelle Lamé et Roger Delsol

(+4 extra-municipaux)

Comité sécurité

Responsable : Clarisse Nourry

Membres : Guillaume Brossard, Yohann Renaudier et

Michel Lebreton

(+4 extra-municipaux)

Comité harmonisation des cultures de maïs et semences potagères

Président : Tony Guéry

Membres :

Ludovic Lambert, Yves Jeuland et Isabelle Planté

(+5 extra-municipaux)

Conseil éco-citoyen

Président : Tony GUÉRY

Vice-présidente : Isabelle Nicolas

Membre : Laurent MERAUT, Guillaume BROSSARD

Isabelle LAME, Christine LESELLE, Yves JEULAND

(+12 extra-municipaux)

L'école Maurice Genevoix,

l'école à la maison : parents, enfants et enseignants de l'école publique ont fait équipe

C'était un vendredi 13 ! Le 13 mars, la crise sanitaire obligeait les écoles à fermer.

En un weekend, l'équipe enseignante de Maurice Genevoix a dû réinventer son métier :

comment assurer à distance le travail scolaire ? Comment permettre aux parents de transmettre des notions de maths et de français tout en « télétravaillant » pour certains ?

Comment conserver un contact humain par écran interposé ?

Quels moyens techniques utiliser car jamais les enseignants n'avaient été formés à pareilles éventualités ?

En quelques heures, ce vendredi 13, la décision était prise de réactiver les adresses mails des différentes classes, de vérifier que chaque élève disposait de ses codes Beneyluschool, l'espace numérique de travail utilisé depuis quelques années par les classes de Maurice Genevoix.

Les quelques ordinateurs de l'école étaient prêtés aux familles qui seraient en mal d'écran.

La tempête était annoncée, l'équipage espérait être prêt ... et le navire est resté à flot. Les 2 premières semaines furent celles des ajustements techniques.

Les maîtres et maîtresses travaillaient sans compter leurs heures, plus de 10 heures quotidiennes face à l'écran cette première quinzaine.

Les familles remplissaient leur rôle à la perfection, patientaient quand la lenteur des connexions, dûe aux millions de demandes simultanées, perturbait le retour du travail vers les enseignants.

Au fil des semaines, les « leçons » de maths et de français défilaient, les blogs des classes s'illustraient d'exploits sportifs dans le jardin, de cabanes, de recettes de cuisine, de défis, de scène de la vie quotidienne.

Aucun décrocheur !

Pendant 6 semaines, parents, enfants et enseignants ont maintenu le cap avec confiance, sérieux et respect mutuel.

Le retour à l'école réussi :

Et puis vint le 12 mai. Jour déclaré du retour à l'école avec les désormais célèbres règles sanitaires, masques et gestes barrières.

Une autre tempête s'annonçait ! Cette fois, le directeur pouvait compter sur l'efficacité et le dévouement du personnel municipal et des élus. Car là encore, le navire n'a pas pris l'eau ! Des directrices et directeurs des services, aux femmes de ménage en passant par les secrétaires, techniciens, restauratrices scolaires, animateurs du temps périscolaire et de la pause méridienne, et enfin Tony Guéry, maire fraîchement installé et sa nouvelle équipe, tout le monde fut sur le pont avec efficacité. Les enfants sont revenus une semaine à l'école, 1 semaine en travail à distance à la maison pour respecter les consignes sanitaires. Ils étaient 78% le 15 juin.

Ils ont été remarquables, respectant ce nouveau mode de vie à l'école fait de prise de température, de lavage de mains, de longues heures assis sans quitter sa place, de récréations sans ballons et sans contact.

Loin des polémiques souvent agitées par les médias et les déclarations perturbantes du ministre de l'Education Nationale, l'action de chacun a permis aux enfants de traverser cette période extraordinaire.

Les vacances sont les bienvenues !



Masques et distances : Arthur et Martin respectent les règles pendant de curieuses récréations

L'école Maternelle Pierre Perret à l'heure des vacances

Après une fin d'année bien différente de celle que nous avons imaginée, l'été est arrivé et les portes de l'école se sont à nouveau fermées le temps des vacances !

Pour la rentrée scolaire, l'école Maternelle conserve ses 3 classes ; offrant de nouveau de belles conditions d'accueil pour les élèves.

Malgré cette dernière période très perturbée, tous les enfants, sur la base du volontariat des familles, ont pu reprendre contact avec l'école et dire au revoir à leur enseignant, revoir les lieux et quelques copains.

Clôture d'une année scolaire : un moment important pour en débiter une autre sereinement.

Les projets, eux, n'ont pas disparu pour autant et certains ont pu continuer...

Les semis réalisés pendant le confinement ont pu être plantés et le potager est déjà bien commencé.

Nous dégusterons les tomates cerise et les potirons à la rentrée !

D'autres projets vont se terminer en 2020/2021. Ainsi, la fresque réalisée avec notre artiste Laurence Pellau, se terminera courant septembre et l'inauguration de notre préau décoré se fera à l'automne au lieu du printemps comme nous avons prévu ! Une occasion d'inviter les élèves du CP (*artistes en GS cette année*) pour une rencontre et établir notre premier lien avec l'école élémentaire.

La nouvelle enseignante de petite section prendra son poste à partir de la rentrée de septembre.

Pendant les vacances d'été, pour les inscriptions, vous pouvez contacter la directrice madame Roux, par mail (ecolemat.pierreperret@gmail.com) ou au 02 41 45 66 82 où la mairie (renseignements auprès d'Aurélié Rabouin).



L'école Sainte-Anne, ACTION DE COLLECTE DE PAPIER

A partir du 14 septembre prochain pendant 3 semaines, une benne de recyclage sera déposée près des bâtiments communaux, en face de la caserne des pompiers.

L'argent récolté servira à l'achat de manuels et livres scolaires.

Pour prendre rendez-vous ou inscrire votre enfant :
contacter Audrey PALICOT au 02 41 45 61 81 ou 07 67 41 31 73



COURTE ÉCHELLE, Reprise début octobre envisagée

Du fait du confinement, notre association a cessé l'accompagnement à la scolarité pour huit enfants à La Ménitric.

Malgré le dé-confinement et la reprise scolaire, nos activités à la médiathèque ont été interrompues jusqu'à la fin du mois de juin pour des raisons sanitaires.

Nous envisageons une reprise début octobre après une concertation avec le maire et les services de la mairie pour la mise en place d'un règlement et de consignes sanitaires.

Contact : 02 41 45 60 89
2 rue de Lorraine Beaufort-en-Anjou



ESPACE JEUNESSE

Les jeunes, après le 3 juin, ont pu redécouvrir leur espace aménagé avec les mesures sanitaires en vigueur. Les activités telles que billard, baby-foot, jeux vidéos... sont possibles en respectant le protocole sanitaire.

Cet été, l'espace jeunesse sera ouvert **tous les après-midis de 14h à 18h30**

Du lundi 6 au lundi 27 Juillet inclus et du lundi 24 au vendredi 28 août,

Le programme de l'été est disponible dans les commerces et sur le site de la commune.

Vous pouvez nous suivre sur l'**instagram de l'espace jeunesse : [espacejeunesselamenitre49](https://www.instagram.com/espacejeunesselamenitre49)**

ou le facebook de la commune : **[facebook.com/commune.lamenitre](https://www.facebook.com/commune.lamenitre)**



Contact : espacejeunesse@lamenitre.fr ou 07 86 03 85 03 - 66 rue du roi René (face au stade de foot).

Pour s'inscrire : dossier à prendre et rapporter complété à l'espace jeunesse, en mairie ou sur [lamenitre.fr](https://www.lamenitre.fr)

Cotisation annuelle : 5€

Accueil de loisirs, beau programme pour cet été !

Quand ? : durant tout le mois de juillet (excepté les 13 et 14) ainsi que la dernière semaine d'août.

L'équipe municipale, d'animation et le service culturel ont concocté un programme d'animation varié, découpé semaine par semaine en différentes thématiques :

Du 6 au 10 juillet : "De l'expression au bout des doigts" (Aquarelle et écriture)

Intervention de Marie Guerry lors de 2 journées dédiées à l'aquarelle;

Du 15 au 17 juillet : "Etre libre de ressentir" (jeux scéniques)

Intervention à la médiathèque de Cédric Brunet (séance théâtrale et projection cinématographique adaptée à chaque âge).

Du 20 au 24 juillet : "Des pistes pour être à l'écoute" (sport, connaissance de soi et de ceux qui nous entoure)

Intervention de Benjamin Huet lors d'une journée autour de l'observation, le sport et les jeux collectifs

Du 27 au 31 juillet : "En rythme et en mouvement" (musique et danse)

Intervention de Christine Letertre lors de 2 jours autour de la danse contemporaine

Du 24 au 28 août : "Bille de clown" (cirque et art de rue)

Intervention de Lynx Jakobbson lors de 2 jours autour du cirque.

Restaurant scolaire, concours de recette !

Jeudi 11 juin dernier le dessert gagnant a été réalisé pour l'ensemble des enfants au restaurant scolaire.

Pour les gourmands, la recette se trouve sur le portail parents... Miam !

Il y a eu 8 participants cette année !

Gagnante :

Marilou Barthélémy (2^{ème} à partir de la gauche sur la photo)

avec sa **terrinerie choco délice**.



Que faire de nos déchets verts ?

RAPPEL des horaires du dépôt de déchets verts à LA MÉNITRÉ :

La Méritré

DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS

COLLECTE AUX ATELIERS MUNICIPAUX RUE DE LA VALLÉE

LES DÉCHETS VERTS
Les déchets verts sont les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien de jardins ou d'espaces verts.
Exemples : tonnes, branchages, fleurs fanées, et de façon générale, tous les déchets végétaux.
Ne sont pas acceptés : les souches, les pots de fleurs, les cailloux, le bois traité, les sacs plastiques, les fruits et légumes.

LES HORAIRES
DE MARS À NOVEMBRE
Le samedi de 10h à 12h
DE DÉCEMBRE À FÉVRIER
Le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

Brûlage des déchets verts à l'air libre C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS

POURQUOI C'EST INTERDIT ?
Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

AUTRE ALTERNATIVE AU BRÛLAGE : Nouveau service aux usagers !



Mise à disposition de 2 types de broyeurs à végétaux :
Un broyeur thermique et un broyeur électrique de « proximité » pour les petits volumes.
Renseignements et conditions de mise à disposition du matériel pour les particuliers sur :
https://dechets.baugeoisvallee.fr/reduction_des_dechets/le_broyage_a_vegetaux.html



Des opérations de broyage en déchetterie ont lieu 2 fois par an dans les déchetteries de Baugeois-Vallée, au printemps et à l'automne.

Ouvertes aux particuliers, elles sont **GRATUITES**.
N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant.

02 41 79 77 00 ou dechets@baugeoisvallee.fr

Dans le contexte du Covid-19, que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants, masques à usage unique ?

1 - Dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24h

2 - Enfermez le dans le sac poubelle ordures ménagères et jetez le tout dans la poubelle des ordures ménagères

Jamais dans votre bac de tri.

Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants et masques à usage unique

Dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24 heures

Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères

JAMAIS dans votre bac de tri

AMIS DES ORGUES

L'assemblée générale annuelle de notre association s'est réunie le 13 février et a procédé aux traditionnels bilans de l'année écoulée.

Nos 4 concerts programmés en 2019 ont rassemblé plus de 550 spectateurs pour des répertoires très différents selon notre habitude et notre choix depuis toujours. **Une très bonne année donc !**

Pour 2020, la situation a été sérieusement compliquée par l'apparition de cette crise sanitaire du covid 19 qui a entraîné l'annulation de beaucoup d'animations et notamment, pour notre cas, celle du concert prévu le dimanche 10 mai et consacré à **l'Ensemble Fiori Musicali d'Angers et environs**. Mais ce n'est que partie remise et nous espérons bien avoir l'occasion de recevoir prochainement ce groupe talentueux.

Suite de notre programme, **l'association a le plaisir de présenter** pour la seconde fois, une formation d'artistes qui avait remporté un beau succès en 2016 :

Les musiciens : Régis Prud'homme à l'orgue (co-titulaire du grand orgue de la cathédrale d'Angers), **Dominique David à la trompette** (plusieurs médailles d'or à son palmarès), accompagnés de **L'Ensemble Vocal du Val de Loire** et sa quinzaine de choristes **sous la direction de Christophe Gérard**.

À propos de ces derniers, leur chant final, entre autres œuvres exécutées magnifiquement, avait enthousiasmé le public.

Gageons qu'il en sera de même le dimanche 11 octobre à 16h en l'église de La Ménitré.



**L'Ensemble Vocal du Val de Loire
sous la direction de Christophe Gérard**



**Régis Prud'homme à l'orgue
Dominique David à la trompette**

FOYER RURAL

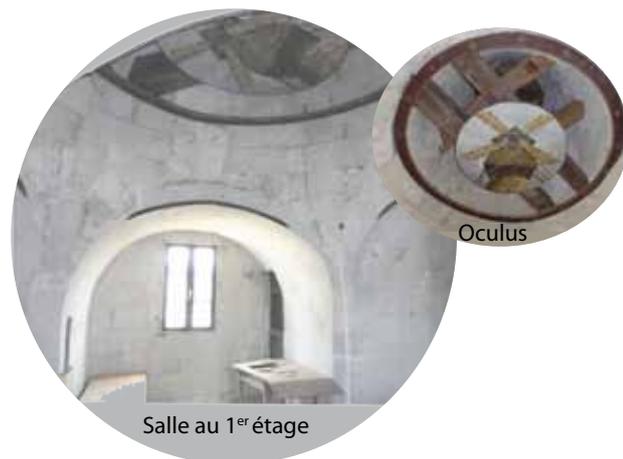
Le vide grenier du 23 août est annulé.

La **soirée moules frites est prévue le samedi 26 septembre** à la salle du foyer (derrière l'église).

Pour louer la salle, vous pouvez contacter Mme Boussard au 06 86 05 18 68.



ASSOCIATION MOULIN ET CULTURE DE LA VALLEE



En raison de la pandémie, les projets et travaux prévus au cours de l'année sont reportés ainsi que toutes nos activités (vide-greniers...).

Pour animer le moulin de la Vierge, nous avons engagé un projet d'exposition-vente dans le cadre des **Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)**.

Le dossier avait été accepté et validé.

Cette exposition devait se dérouler les 3, 4, 5 avril dans la salle du rez-de-chaussée du moulin avec la participation de 2 artisans d'art ménitréens et l'animation proposée par Elodie Boutin avec ses confitures. Notre élan a été stoppé net par le confinement.

Mais ce n'est que partie remise !

La nouvelle souscription lancée au cours du premier trimestre 2020 destinée à financer la 3^{ème} et dernière tranche de travaux du moulin de la Vierge (peintures murales, parquet à l'étage et carrelage au rez-de-chaussée) est prolongée tout au long de cette année.

Les bons de souscriptions sont disponibles dans les commerces de la commune ainsi qu'à la mairie.

Pour finaliser cette restauration et redonner vie à notre patrimoine, nous vous remercions par avance de votre soutien et de votre générosité comme nous avons déjà pu le constater par le passé.

H.P.V.A Histoire et Patrimoine en Vallée d'Anjou

Le 13 mars dernier à la salle annexe PESSARD, a eu lieu la sixième assemblée générale de notre association.

Elle fut de bonne tenue, de belle humeur et de qualité.

Elle fut clôturée comme chaque année, par un exposé historique. François-Olivier TOUATI et Jean-Luc NEAU nous parlèrent d'Alphonse-Anatole VÉTAULT, l'historien né à La Ménittré et de Louis VÉTAULT le journaliste ami de Marc LECLERC.

Quelques jours après, l'actualité nous rattrapait par un évènement historique mondial, c'était la pandémie du Covid19. Ce furent 55 jours de confinement qui mirent à l'arrêt nos activités, comme celles de la société en général.

Chacun connut un bouleversement inattendu dans son quotidien, il s'en souviendra. Nous pensons particulièrement à ceux qui eurent à en subir des conséquences médicales, pour eux-mêmes ou dans leurs familles. Ils ont toute notre empathie.

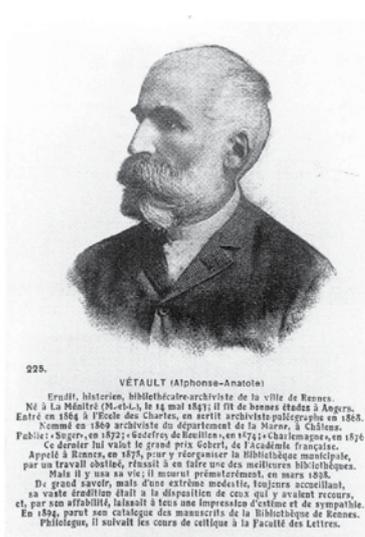
Cette période aura permis de finaliser notre deuxième «Cahier de la Vallée d'Anjou». Nous le publierons lors des **Journées du Patrimoine**.

Elles sont prévues le dimanche 20 septembre.

Le 14 septembre verra également la reprise de notre « **Atelier généalogie** » à l'espace culturel, l'atelier du calvaire de la Boire-Girard, l'atelier Marc Leclerc et de nouvelles réflexions sur nos futures activités. La vie reprend son cours ...

Nous vous accueillerons dans tous ces ateliers avec le plaisir de nos ambitions les plus humbles. Alors n'hésitez pas si cela vous intéresse, rejoignez-nous.

Contact : Jean-Luc Neau au 06 03 03 34 74



C'est l'été à la médiathèque de la ménitré !

La médiathèque de La Ménitré, gérée par l'association LirenLoire et la commune avec Anne-Marie Perrotin, médiatrice culturelle de la commune, vous accueille depuis le 13 mai avec toutes les précautions requises dans le contexte de la crise sanitaire.

Nos projets de vacances sont bousculés mais l'évasion reste possible au travers de nos lectures : 35 nouveaux romans adultes, 40 nouvelles BD pour tout public et un choix varié pour les plus jeunes vous attendent **les mercredis de 15h45 à 18h30 et les samedis de 10h à 12h45.**

En Août, la médiathèque sera ouverte tous les samedis de 10h à 13h.

Renseignements :

07 85 08 09 80
ou lirenloire@laposte.net

Emprunts possibles pour 4 semaines :
8 documents (livres, magazines, BD,... dont 3 nouveautés),
2 DVD, 3 CD par lecteur.

Gratuit pour les moins de 18 ans - 8€/adulte
21€/famille (Tarif réseau avec Beaufort-en-Anjou)

AACL, Arts Culture et Loisirs

Pour la première fois après 37 années, **le salon d'art**, réunissant les oeuvres des peintres, sculpteurs et photographes de différents horizons, sous la direction artistique du peintre Jean-Claude RÉTIF, n'a pas lieu.

L'association a décidé d'annuler l'édition 2020, prévue entre le 11 juillet et le 13 septembre.

Ce moment culturel d'exception, a toujours été attendu et apprécié par les habitués, les angevins et les touristes de passage. Il fait le plaisir des élèves de nos écoles à chaque rentrée scolaire. Jacqueline CHOLOUX, présidente, remercie Nicol DUPRÉ qui devait être l'invitée d'honneur et les bénévoles qui s'étaient mobilisés pour l'organisation.

L'association Art, Culture et Loisirs vous proposera sa **20^{ème} foire aux livres**, aux disques musicaux et aux jeux de sociétés (sous réserve de décision gouvernementale en fonction de la pandémie du Covid19).

Cette manifestation aura lieu :

Dimanche 29 novembre de 10h à 18h, salle Pessard.

Entrée gratuite.

Les exposants vendront leurs livres, disques musicaux, jeux de société et jeux éducatifs, (pas de jouets).

Les bulletins d'inscription seront à retirer à la mairie et dans les commerces de La Ménitré. Les réservations devront être déposées à la mairie deuxième quinzaine d'octobre.

Tarif pour les exposants : 12€ les trois mètres (table nappée, prête pour la vente, deux chaises).

Les visiteurs pourront participer gratuitement aux jeux tout au long de la journée.

Venez-vous divertir toute une journée,
ouvert à tous les âges.

Contact 06 08 43 34 77



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

ALES (Association Loisirs Et Sports)

Pour les différentes activités, les inscriptions sont possibles tout au long de l'année auprès des responsables d'activités :

Présidente, Nadine Vérité

- * **Badminton** : Stéphane JOBARD 02 41 44 60 75
- * **Gymnastique douce** : Ghislaine LONQUEU 02 41 45 66 07
- * **Gymnastique tonique** : Nadine VERITE 02 41 45 67 27
- * **Zumba** : Isabelle NICOLAS 06 32 45 83 21
- * **Marche Nordique** : Yolande CADEAU 06 81 56 69 64

ales@laposte.net



ASM Basket :

Président, Mickaël LAMBERT : 06 72 66 77 19

president.asmbasket@gmail.com ou menitre@basketball49.fr

Au jardin de ma cousine :

Expression corporelle et de relaxation (Yoga, méditation, danse...)

aujardindemacousine@gmail.com



Handball Club de l'Authion :

Président, Cédric Gavras : 06 83 80 21 96

cedric.gavras@gmail.com

Lao Gong (Qi Gong et Taichi Chuan) :

Présidente, Edith Goisbault : 07 52 63 88 04

e.goisbault@gmail.com

Tennis Club Ménitré :

Président, Yohann Renaudier : 06 60 35 36 60

tcmenitre@gmail.com



SAINT-MATHMENITRE FOOTBALL CLUB :

Reprise des entraînements. Seniors lundi 10 août à La Ménitré - U17/U15, vendredi 28 août à La Ménitré - École de foot, mercredi 2 septembre à La Ménitré - U6/7, mardi 8 septembre à Saint-Mathurin-Sur-Loire.

Président, Philippe Nicolas : 07 82 95 82 45 ou philippe.nicolas0155@orange.fr

Secrétaire, Tony Goislard : 07 82 95 82 45 ou tony.goislard@orange.fr

Trésorier, Xavier Latouche : 06 16 49 91 35 ou xavier.latouche@orange.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS

des communes de Beaufort-en-Anjou, La Ménitré, Les Bois d'Anjou et Mazé-Milon



Le Forum des associations est organisé alternativement sur les communes de Beaufort-en-Anjou et de Mazé-Milon : une année dans l'une, la suivante dans l'autre. Il regroupe les associations de ces 2 communes mais aussi celles des Bois d'Anjou et de La Ménitré qui souhaitent y participer. Ce Forum est l'occasion pour ces dernières de promouvoir leurs activités et pour les visiteurs de découvrir toute l'offre associative du territoire.

VENDREDI 4 et SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020

Vendredi de 16h30 à 20h et samedi de 10h à 13h

Salle des Loisirs et Salle François Cevert à Mazé-Milon



Bienvenue à de nouvelles activités créées sur notre commune

Auto entrepreneur en impression 3d.

Arrivé à la Ménitry depuis Octobre 2019 , passionné par l'impression 3D , Alain Zitter vous propose son savoir faire .

Son activité est de fabriquer des pièces en 3D, aussi bien pour réparer des objets cassés , ou fabriquer des pièces à votre convenance.

Bien sur, dans la possibilité de ses capacités, en fonction de la grandeur des pièces par rapport à la grandeur de ses imprimantes.



Alain ZITTER 06 79 44 64 33
ou ala1.impression3d@gmail.com

Une visière a été mise à la **disposition de chaque enfant de la commune** dans les écoles élémentaires **lors de la reprise scolaire après la période de confinement** afin de respecter les règles sanitaires et de distanciations physiques.

Nous remercions M. Zitter pour la réalisation de ce matériel.

Une cagnotte Leetchi est toujours disponible en ligne pour aider à acheter des bobines filament PLA, des feuilles plastique A4 et des élastiques :

<https://www.leetchi.com/c/materiels-pour-visieres>

Leslie & Compagnie

Leslie Montiege **éducateur canin à domicile**

Un travail d'équipe avec le chien basé sur le respect et la confiance

Leslie Montiege 34 ans, ancienne animatrice pour enfants en région parisienne, **s'installe à La Ménitry pour faire de sa passion son métier.**

Passionnée de chiens, propriétaire d'un Golden Retriever nommé Nitro, elle a constaté que beaucoup de problèmes résultent d'un manque d'éducation ou d'une incompréhension entre le maître et son chien. Souvent, le propriétaire renforce, à son insu, le comportement du chien.

Son objectif est de venir en aide aux personnes en difficultés avec leurs chiens et de leur apprendre les codes canins pour mieux comprendre et communiquer avec leur animal de compagnie.

" L'intérêt d'éduquer les chiens est surtout de mieux vivre à leurs côtés en toute sérénité et avec complicité. Un chien éduqué est un chien épanoui, bien dans sa tête et bien dans ses pattes ! "

leslie.educateurcanin@gmail.com

07 67 03 27 91



Leslie travaille en extérieur avec les propriétaires afin de reproduire les situations qu'ils vivent au quotidien. Ce sont des séances d'éducation individuelles et/ou collectives, avec des méthodes douces et respectueuses de l'animal ou les contraintes sur le chien sont minimisées et le lien entre maître et chien renforcé.

Elle favorise le renforcement positif par la voie et la caresse, sans friandise et sans clicker.

C'est un travail d'équipe avec le maître et le chien, basé sur la confiance et le respect mutuel.

Le centre d'animation sociale Entente-Vallée

Ouvert à tous les habitants de l'Entente-Vallée, c'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations. Vous avez une demande, une idée, besoin de rencontrer d'autres personnes...

Poussez la porte du centre d'animation sociale, vous y trouverez un point info famille, des activités gratuites et un service de transport solidaire.

Renseignements/inscriptions :
Espace social Forum 2 rue de Lorraine Beaufort en Vallée
49250 Beaufort en Anjou 02 41 45 60 89
centre.animation.sociale@beaufortenanjou.fr
www.beaufortenanjou.fr

Entente Vallée
Beaufort en Anjou
La Vallée
Les Hauts de France
Maine-et-Loire

**CENTRE D'ANIMATION SOCIALE
ENTENTE-VALLEE**

« ACTIVITES JUIN/JUILLET »

"Café et papotes"

- Les mardis
- 10h - 12h
- Centre d'animation sociale
- Détente et discussion autour d'un café

"Atelier manuel et jeux"

- Les mardis
- 14h - 16h
- Centre d'animation sociale
- Détente et partage autour d'un jeu ou d'une création

"Astuces et numérique"

- Les mercredis
- 10h - 12h et 14h - 16h
- Centres d'animation sociale
- Intervenant sur place pour répondre à vos questions

"Fille pause famille"

- Les mercredis
- 9h30 - 11h30
- Centre d'animation sociale
- Intervenant référent famille avec thé et café

"Activités sportives et détente"

- Les jeudis
- 10h - 12h
- Espace de plein air sur les communes de l'Entente
- Intervenant sur place
- Tenue décontractée de rigueur, penser à une petite serviette et votre bouteille d'eau.

Confinement et déconfinement, un quotidien toujours précaire pour les aidants !

Depuis le début du confinement, le 16 mars dernier, le **Centre de ressources et de soutien aux aidants familiaux de l'UDAF** de Maine et Loire est resté actif.



Le stress lié au coronavirus, la fermeture des établissements et des accueils de jour et la suspension des activités habituellement proposées aux proches aidants ont accentué les difficultés de l'aidant dans son quotidien.

Le plan de déconfinement national (rapport Castex) publié début mai indique que les solutions de répit pour les aidants vont rouvrir progressivement, que des solutions de relayage à domicile vont être mises en place, qu'en cas d'atteinte des proches aidants par le Covid-19, des solutions adaptées devraient être prévues (si l'isolement à domicile n'est pas possible) et enfin qu'un numéro de téléphone devrait répondre aux situations de rupture d'accompagnement pour les personnes handicapées et leurs proches aidants. Mais qu'en est-il vraiment ? Comment font les aidants actuellement pour accompagner au mieux leurs proches ? Quelles solutions mettent-ils en place ?

À qui peuvent-ils faire appel ? Arrivent-ils à télé-travailler lorsqu'ils sont actifs ?

Comment la crise sanitaire a impacté la personne aidée ?

C'est pour connaître les réponses des proches aidants à ces questions que **nous lançons un appel à témoignage afin qu'ils nous expliquent leurs réalités et leurs besoins**. Ces éléments viendront compléter notre expertise et l'analyse d'une enquête départementale sur le répit des aidants que nous avons réalisée en 2019.

Notre volonté est bien de porter la voix des aidants et d'améliorer leur quotidien.

Ces témoignages et toutes les questions relatives aux problématiques des aidants pourront se faire au travers de notre **permanence téléphonique 02 41 360 444 ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 13h30 à 17h**.

Le Centre de ressources et de soutien aux aidants de l'UDAF 49 reste en lien avec les partenaires locaux et actualise régulièrement son site internet www.aidants49.fr afin d'orienter les proches aidants vers les dispositifs les plus adaptés à leurs réalités et aux problématiques de leur « proche aidé ».

Afin de compléter son offre de service, l'UDAF 49 a mis en place de la médiation familiale pour tous les aidants qui souhaiteraient améliorer les conditions de l'aide apportée à leur(s) proche(s) en s'appuyant, autant que possible, sur d'autres membres de la famille.

Contact : Maud ROBINARD 02.41.36.51.04 ou aidants.49@udaf49.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE BAUGEOIS-VALLÉE

TOUS MUSICIENS

S'inscrire à partir du 30 juin – Se réinscrire à partir du 1^{er} juin

Contactez-nous :

- par email : ecoledemusique@baugeoisvallee.fr,
- par téléphone : 02 41 45 64 45

Tous les renseignements sur :
www.baugeoisvallee.fr/Ecoledemusique



Baugeois
vallée

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES